

Les docteurs 2005 des universités d'Alsace

Etienne Guidat, Thomas Klipfel, Annie Cheminat

406 docteurs ont soutenu leur thèse en 2005 dans les quatre universités d'Alsace. L'enquête dont les résultats sont présentés ici a utilisé un questionnaire en ligne, adapté au cas particulier des docteurs et à la situation quasi professionnelle des doctorants avant même qu'ils soutiennent leur thèse. Le délai séparant l'enquête de l'obtention du doctorat est d'environ 3 ans

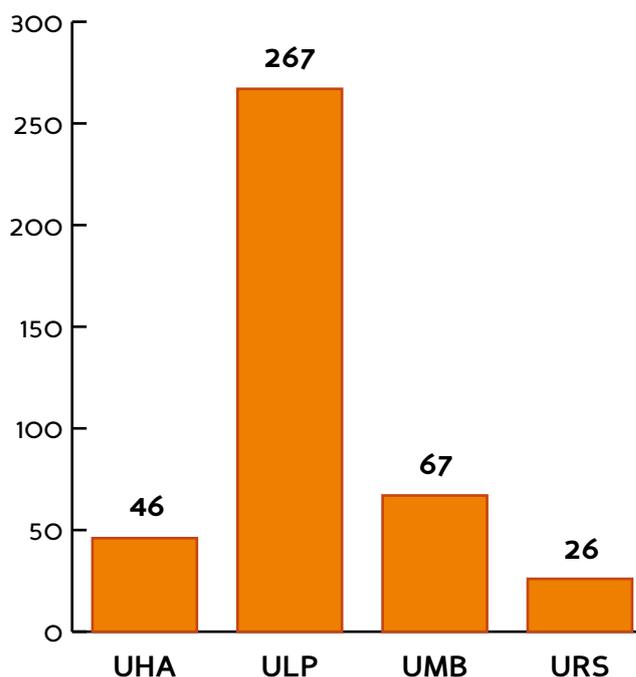
Une répartition inégale entre les universités et les disciplines

La répartition des docteurs 2005 entre les quatre universités d'Alsace est très inégale : deux tiers sont issus de l'université Louis Pasteur (ULP), 17% de l'université Marc Bloch (UMB), 11% de l'université de Haute-Alsace (UHA) et 6% de l'université Robert Schuman (URS). Cette répartition est en partie corrélée aux effectifs de doctorants inscrits en 2004-2005 dans chacune des universités : 1 203 à l'ULP (48%), 756 à l'UMB (30%), 406 à l'URS (16%) et 150 à l'UHA (6%). Le nombre de thèses soutenues (cf. figure 1) est cependant loin d'être proportionnel au nombre de doctorants, ce qu'expliquent des pratiques disciplinaires différentes : en lettres et sciences humaines et sociales, prépondérantes à l'UMB, ou en droit pour l'URS, la durée d'obtention du doctorat est souvent plus longue que pour les thèses de sciences, largement prédominantes à l'ULP et à l'UHA. Par ailleurs, le taux d'abandon avant la soutenance est en général plus élevé en sciences humaines et sociales que dans les disciplines scientifiques.

Les doctorants sont inscrits à l'une des dix écoles doctorales des universités d'Alsace (cf. tableau 1). La répartition des docteurs qui en sont issus est, elle aussi, peu homogène. Ainsi, l'école doctorale des sciences de la vie et de la santé de l'ULP représente à elle seule plus du quart

des docteurs 2005, avec 111 thèses soutenues cette année-là. Les écoles doctorales Jean-Henri Lambert (UHA) avec 52 docteurs, « Humanités » (UMB) avec 50 docteurs, sciences chimiques (ULP) avec 49 docteurs, et Physique/Chimie-physique avec 41 docteurs, contribuent chacune pour environ 12%. Les cinq autres écoles doctorales se partagent le quart restant. Les sciences expérimentales concentrent donc à elles seules plus de 60% des docteurs 2005.

Figure 1 : Nombre de doctorats délivrés en 2005 par université



Beaucoup d'étrangers et des âges souvent élevés

Les docteurs de nationalité étrangère représentent un tiers des 406 docteurs 2005. Ce poids, bien supérieur à celui des étudiants de nationalité étrangère dans l'ensemble des inscrits des quatre universités d'Alsace (20% en 2004-2005), nous a conduit à ne pas exclure a priori les étrangers du champ de l'étude comme cela peut parfois être fait dans ce type d'enquêtes, du fait de la difficulté technique à suivre leur devenir.

Les docteurs ont une moyenne d'âge plus élevée que l'ensemble des étudiants : 31 ans. On peut comparer cet âge à celui, théorique, qu'aurait un docteur n'ayant connu aucun retard au cours de ses études et ayant mis trois ans pour préparer sa thèse, c'est-à-dire 26 ans. Cette valeur moyenne masque un étalement important des âges de soutenance. Ainsi, 11% des docteurs ont plus de 40 ans, et 19% ont plus de 35 ans. Il est évident que, dans ce cas, le doctorat fait suite ou est concomitant à une activité professionnelle (cf. infra). Les disparités entre les écoles doctorales sont, là encore, significatives, la moyenne d'âge des docteurs issus des écoles doctorales des sciences exactes et expérimentales étant de 29 à 30 ans contre 35 ans pour l'école doctorale des humanités et 43 ans pour celle de théologie.

Insertion professionnelle : une notion ambiguë dans le cas des docteurs

Les diplômés titulaires d'une licence ou d'un diplôme de niveau inférieur tel le DUT ou le DEUST,

ou ceux titulaires d'un master, sont en grande majorité des jeunes gens en formation initiale, qui sont entrés à l'université immédiatement après le baccalauréat. Ils n'ont pas connu de périodes d'activité professionnelle autres que des emplois temporaires, essentiellement destinés à financer leurs études, en cours d'année universitaire ou en été, ou des stages inclus dans leur cursus. Certains de ces diplômés, peu nombreux, relèvent cependant de la formation continue. Le simple constat de l'âge élevé de certains docteurs laisse supposer qu'ils ont entamé leur thèse après une période d'activité professionnelle plus ou moins longue, voire même qu'ils ont préparé leur thèse en même temps qu'ils occupaient déjà un emploi stable. Peut-on réellement parler d'insertion professionnelle pour ces docteurs-là ?

Après leur doctorat, plus de la moitié des docteurs ont déclaré avoir effectué au moins un « post-doc ». Le statut de ce qu'il est convenu d'appeler des « post-doctorants » n'est pas clairement défini. On parle souvent de « stage » post-doctoral, mais ce stage se fait, par définition, hors « études » puisqu'il ne concerne que des personnes ayant déjà soutenu leur thèse. Il repose de fait sur un contrat de travail à durée déterminée et constitue donc une insertion professionnelle, certes instable, mais réelle : le « post-doc » représente bien, aujourd'hui, une proportion significative des emplois occupés par les docteurs, 3 ans après l'obtention de leur thèse, comme le montre notre étude.

La rupture entre études et activité professionnelle est également floue et ambiguë. De nombreux doctorants, bénéficiaires d'une bourse, quelle qu'en soit la source, considèrent exercer une activité professionnelle de chercheur durant leur thèse, même si cette activité s'inscrit égale-

Tableau 1 : Répartition par école doctorale des docteurs 2005 et de ceux qui ont répondu à l'enquête

	Docteurs 2005 Population globale		Docteurs 2005 Répondants	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Augustin Cournot (économie-gestion)	15	3,7%	14	93%
Droit, sciences politiques, histoire	23	5,7%	17	74%
Humanités	50	12,3%	24	48%
Théologie et sciences religieuses	17	4,2%	10	59%
Math, sc. de l'information et de l'ingénieur	26	6,4%	14	54%
Physique, chimie/physique	41	10,1%	25	61%
Sciences chimiques	49	12,1%	33	67%
Sc. de la terre, de l'univers et de l'environnement	22	5,4%	17	77%
Sciences de la vie et de la santé	111	27,3%	78	70%
Jean-Henri Lambert (pluridisciplinaire)	52	12,8%	38	73%
Total	406	100%	270	67%

ment dans le cadre de leur formation doctorale. Une convention CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), par exemple, n'est somme toute pas très éloignée d'un contrat de travail. Un doctorant financé sur les ressources propres d'un laboratoire n'est-il pas, en quelque sorte, un salarié de ce laboratoire ? Les activités d'enseignement d'un doctorant attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) ne sont-elles pas le début de sa carrière d'enseignant chercheur ?

On le voit, la notion d'insertion professionnelle n'est pas aussi claire pour les docteurs qu'elle ne l'est pour les autres diplômés universitaires. Le questionnaire de l'enquête a été construit pour tenter de tenir compte de ces spécificités.

Pendant le doctorat : le financement de la thèse

Les sources de financement de la thèse sont nombreuses. Certains doctorants peuvent bénéficier de plusieurs sources de financement simultanément, ou de différentes sources de financement successives, ce qui explique que la somme des pourcentages indiqués sur la figure 2 est supérieure à 100%. La source de financement la plus répandue est l'allocation de recherche du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour 35% des docteurs 2005. 29% d'entre eux sont ensei-

gnants ou exercent une autre fonction relevant de l'éducation nationale, 14% bénéficient du soutien financier d'associations ou de fondations, et 10% sont financés par une entreprise sous forme d'un

Figure 2 : Sources de financement de la thèse des docteurs 2005 des universités d'Alsace

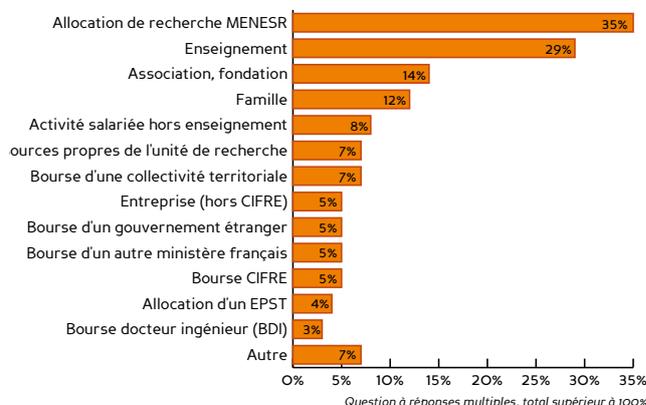
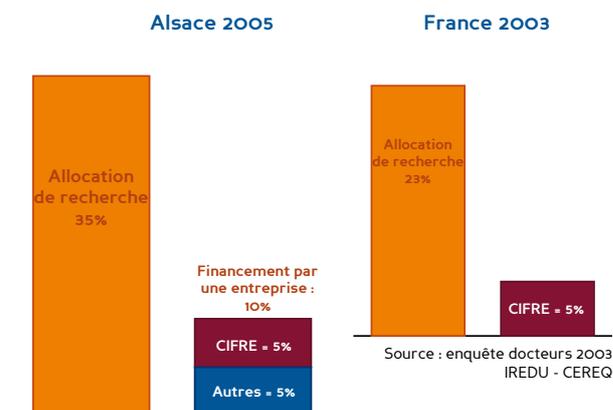


Figure 3 : Sources de financement de la thèse des docteurs 2005 ; comparaison Alsace / France entière



Méthodologie

La population enquêtée est constituée des docteurs ayant soutenu leur thèse en 2005 dans l'une des quatre universités d'Alsace. Contrairement aux autres diplômés universitaires, pour lesquels des sessions d'examens sont fixées en mai-juin et septembre, les doctorants peuvent soutenir leur thèse tout au long de l'année. Sachant que l'enquête a débuté en mai 2008, la durée écoulée depuis la soutenance jusqu'au moment de l'enquête varie donc entre 27 et 38 mois.

Étant donné les spécificités du doctorat, le questionnaire utilisé a été spécialement élaboré pour cette enquête. Il insiste sur certains points particuliers comme le financement de la thèse, les « post-doctorat », les concours d'accès aux métiers de maîtres de conférences et de chercheur... Ce questionnaire a été soumis à différents interlocuteurs, qui ont apporté autant de regards différents sur le questionnaire lui-même ainsi que les parcours des docteurs : le Bureau de la recherche et des études doctorales des universités, les responsables d'écoles doctorales, l'Association des doctorants et docteurs d'Alsace (ADDAL).

Le questionnaire a été principalement administré en ligne. Chaque docteur a été invité à y répondre par un e-mail

personnalisé. Les coordonnées électroniques des docteurs ont été préalablement collectées par divers moyens : la base Apogée des inscriptions administratives à l'université ; avec le concours des responsables des études doctorales et des directeurs de thèses ; par des recherches sur divers annuaires en ligne, moteurs de recherche et réseaux sociaux sur le web. Finalement, 331 adresses électroniques, sur les 406 docteurs, ont été retrouvées. Les invitations par mail ont été envoyées le 2 mai 2008. Un mail de relance a été expédié une semaine plus tard.

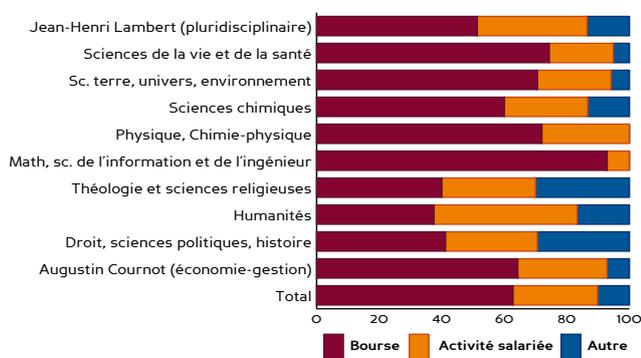
Les 75 docteurs pour lesquels il n'a pas été possible de trouver d'e-mail ont été contactés par courrier postal en utilisant les coordonnées saisies dans Apogée. Ce courrier indiquait aux docteurs l'adresse (url) du questionnaire en ligne et leurs informations de connexion (login). 61 courriers ont ainsi été envoyés.

Trois semaines après le début de l'enquête, une relance téléphonique a été entreprise en direction de ceux des docteurs n'ayant pas répondu, et dont les coordonnées téléphoniques étaient disponibles. Finalement, la collecte aura duré un peu moins de deux mois. Au total, tout ou partie des 270 réponses sur 406 docteurs (66%) se sont révélées exploitables.

salairaire (5%) ou d'une bourse CIFRE (5%). La famille reste le principal soutien pour 12% des doctorants. En Alsace, comparées aux statistiques nationales (figure 3), les allocations de recherche représentent une part plus importante du financement des thèses, les bourses CIFRE se situant au même niveau.

Le financement des thèses diffère sensiblement d'une école doctorale à l'autre (cf. figure 4). En moyenne, 63% des doctorants ont bénéficié d'une bourse et 27% exerçaient une activité salariée pendant la préparation de leur thèse. Globalement, les docteurs des disciplines scientifiques ont bénéficié plus largement d'une bourse, quelle qu'en soit la source, et ont donc moins souvent eu recours à tout autre forme de financement. L'école doctorale « mathématiques, sciences de l'information et de l'ingénieur » en est un exemple. En revanche, le taux de boursiers est nettement plus faible parmi les docteurs de sciences humaines et sociales, de langues, lettres, théologie ou droit et, dans une moindre mesure, d'économie-gestion, qui doivent donc plus souvent concilier thèse et emploi salarié ou faire appel à leur famille pour financer leur thèse.

Figure 4 : Source de financement de la thèse des docteurs 2005, par école doctorale



L'entrée dans la vie active : durée de recherche du premier emploi

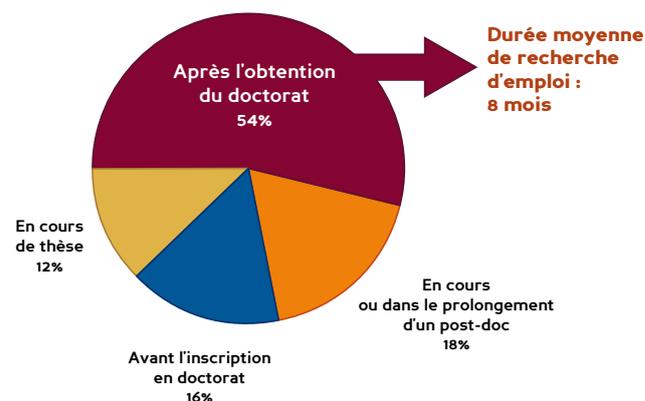
Comme indiqué précédemment, la notion d'entrée dans la vie active est relativement floue pour les docteurs. 52% des docteurs ont déclaré avoir effectué au moins un « post-doc », certains en ont enchaîné plusieurs. Au moment de l'enquête, soit en moyenne trois ans après la soutenance de la thèse, 32% des docteurs déclarent être encore en post-doc. La quasi-totalité des post-doc débute peu de temps après l'obtention du doctorat et, si ce type d'activité est considéré comme un emploi à part entière, la durée de recherche d'emploi est

alors nulle ou presque, pour leur bénéficiaire.

Par ailleurs, certains docteurs (16%), souvent enseignants, occupaient déjà un emploi lorsqu'ils se sont inscrits en doctorat. Ils l'ont conservé durant toute la durée de préparation de leur thèse, et au-delà. D'autres, obtiennent leur premier emploi avant même leur soutenance. Enfin, 18% ont déclaré avoir obtenu un premier emploi suite à un post-doc. Dans tous ces cas, la durée d'obtention d'un emploi est également très faible.

Finalement, en sommant toutes ces situations, il s'avère que, sur les 244 docteurs qui ont déclaré occuper un emploi (y compris un post-doc) au moment de l'enquête, 46% n'ont pas connu de période de recherche d'emploi au sens habituel du terme, c'est-à-dire période de chômage doublée d'une recherche active d'emploi. Seuls 54% d'entre eux ont effectivement connu une telle situation et, pour ceux-ci, la durée moyenne d'obtention du premier emploi a été de 8 mois (cf. figure 5).

Figure 5 : Conditions d'obtention d'un emploi des docteurs 2005



Quelles compétences valoriser lors de la recherche d'un emploi ?

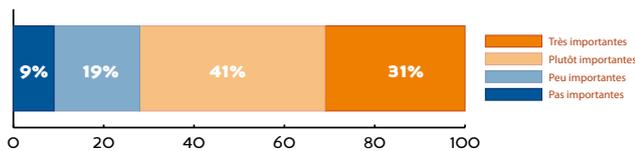
Les connaissances disciplinaires constituent l'élément le plus valorisé par les docteurs dans leurs démarches de recherche d'emploi (68%, cf. figure 6), l'adaptabilité étant mise en avant par 56% d'entre eux. On enregistre néanmoins une différence sensible entre secteur public et secteur privé, l'adaptabilité l'emportant (75%) sur les connaissances (62%) dans le secteur privé. La maîtrise des langues étrangères revêt également un aspect important : en moyenne, elle est citée par 44% des docteurs et revêt une importance plus grande encore dans le secteur privé (54%). Les compétences extra-disciplinaires (capacité

d'organisation, de gestion de projet ou d'équipe...) sont moins valorisées dans la recherche d'emploi mais sont néanmoins jugées importantes dans l'exercice du métier par 72% des docteurs en emploi (cf. figure 7).

Figure 6 : Arguments utilisés lors de la recherche d'un emploi



Figure 7 : Poids des compétences extra-disciplinaires dans l'exercice de l'emploi



Situation au moment de l'enquête : 90% des docteurs 2005 ont un emploi

Les docteurs enquêtés en 2008 ont obtenu leur thèse entre 27 et 38 mois auparavant, selon la date de soutenance au cours de l'année 2005. En mars 2008, au moment de l'enquête, 90% d'entre eux déclarent occuper un emploi, 6% sont à la recherche d'un emploi, et 4% relèvent de diverses situations, qu'ils aient choisi de rester inactifs ou de reprendre une formation (cf. figure 8). Les emplois occupés incluent 30% de post-doc et 60% d'autres catégories relevant des secteurs publics ou privés. Ces proportions sont proches de celles qui ressortent de l'enquête réalisée à l'échelle nationale par l'IREDU, en 2003, trois ans après la thèse (cf. figure 8). Cette enquête indiquait que 87% des docteurs étaient en emploi et 11% en recherche d'emploi.

Des différences notables existent entre les docteurs des diverses écoles doctorales (cf. figure 9), à la fois sur la proportion de docteurs occupant un emploi et sur la répartition entre les différents types d'emplois. Le taux de docteurs en emploi

le plus faible est observé pour l'école doctorale des humanités (75%). Toutefois, le faible effectif de docteurs concernés (24 docteurs enquêtés) incite à la plus grande prudence dans l'interprétation des pourcentages. Concrètement, 4 de ces docteurs sont à la recherche d'un emploi et 2 sont en formation. Cette prudence reste valable pour l'école doctorale de droit et sciences politiques, ainsi que pour celle d'économie - gestion, où les proportions d'actifs apparaissent plus faibles que la moyenne, mais où seuls 17 et 14 docteurs ont répondu au questionnaire sur 23 et 15 diplômés respectivement. Les docteurs issus des écoles doctorales des disciplines scientifiques, plus nombreux, sont en emploi à plus de 90%. On relève cependant le poids important des post-doc parmi les emplois occupés, à part sensiblement égale avec les autres types d'emplois, en particulier pour les écoles doctorales de chimie, sciences de la terre et de l'univers, sciences de la vie et de la santé. En revanche, pour les docteurs issus des écoles doctorales de mathématiques et de physique, le taux de post-doctorants est moindre, mais les faibles effectifs concernés incitent à une interprétation prudente une fois encore.

Figure 8 : Situation trois ans après la thèse des docteurs 2005 : comparaison Alsace / France entière

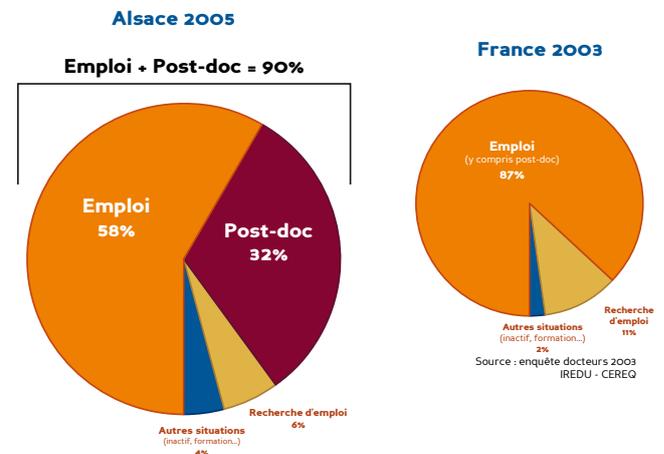
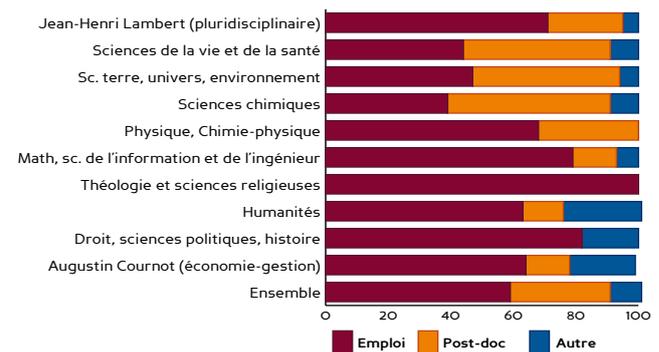


Figure 9 : Situation trois ans après la thèse des docteurs 2005, par école doctorale



Secteur public dominant, surtout en France

Globalement, 57% des emplois situés en France ou à l'étranger relèvent du secteur public. Cette proportion passe à 62% si l'on ne prend en considération que les emplois localisés en France, valeur très proche de celle constatée au niveau national par l'IREDU en 2003 (64%). 70% des emplois occupés dans le secteur public sont localisés dans une université ou un établissement public scientifique et technique (EPST). Les 30% restants se répartissent dans d'autres établissements de la fonction publique d'état ou de la fonction publique territoriale (cf. figure 10).

Les docteurs de l'école doctorale des humanités sont ceux pour lesquels l'emploi public représente la plus forte proportion des emplois (cf. tableau 2) : 76%

Figure 10 : Statut juridique des employeurs des docteurs 2005 : comparaison Alsace / France entière

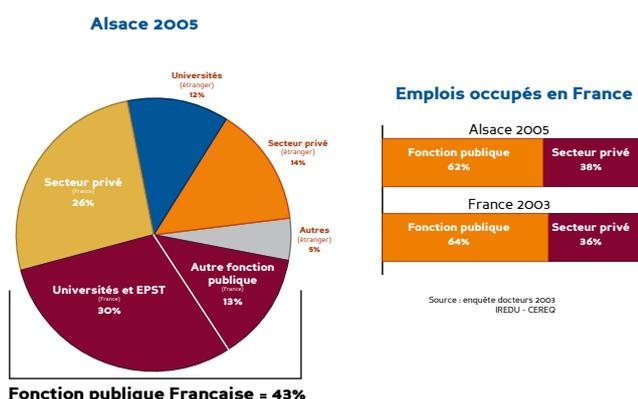


Tableau 2 : Statut juridique des employeurs des docteurs 2005, par école doctorale

	Fonction publique française	Secteur privé français	Étranger
Augustin Cournot (économie-gestion)	45%	27%	27%
Droit, sciences politiques, histoire	50%	7%	43%
Humanités	76%	6%	18%
Théologie et sciences religieuses	22%	33%	44%
Math, sc. de l'information et de l'ingénieur	60%	30%	10%
Physique, chimie/physique	29%	24%	47%
Sciences chimiques	36%	21%	43%
Sc. de la terre, de l'univers et de l'environnement	50%	25%	25%
Sciences de la vie et de la santé	36%	31%	33%
Jean-Henri Lambert (pluridisciplinaire)	39%	43%	18%
Total	43%	26%	31%

de l'ensemble des emplois, 93% des emplois localisés en France. L'emploi public national reste important pour les docteurs de l'école doctorale de mathématiques, sciences de l'information et de l'ingénieur, avec 60% de l'ensemble des emplois et 67% des emplois localisés en France. Le poids des emplois du secteur privé est assez proche d'une école doctorale à l'autre, variant entre 20 et 30% pour les disciplines scientifiques, à l'exception de l'école doctorale Jean-Henri Lambert qui se distingue avec un taux de 43%. Les docteurs de l'école doctorale des humanités, et ceux de droit et sciences politiques, sont en revanche peu présents dans le secteur privé, avec respectivement 6% et 7% du total des emplois déclaré. Enfin, quatre écoles doctorales se singularisent par le poids important des emplois localisés à l'étranger de l'ordre de 45% : théologie, droit et sciences politiques, physique et chimie.

L'enseignement supérieur : 13% de maîtres de conférences

Un peu moins de la moitié (47%) des docteurs 2005 qui ont répondu à l'enquête déclare avoir déposé une candidature à la qualification aux fonctions de maître de conférences auprès du Conseil national des universités (CNU). 84% d'entre eux ont été qualifiés par le CNU, soit 104 docteurs. Le bilan global montre que 34 docteurs ont été recrutés en tant que maîtres de conférences, ils représentent 40% des candidats qualifiés et 13% des docteurs.

La propension à poser sa candidature à la qualification par le CNU est variable d'une école doctorale à l'autre. Faible (moins de 30%) pour les docteurs des écoles doctorales des sciences de la vie et de la santé, de théologie et de physique/ physique-chimie, elle est élevée pour les docteurs des écoles doctorales des humanités, de mathématiques et d'économie-gestion. La proportion de candidats qualifiés est presque toujours supérieure à 80%. Le nombre de docteurs recrutés parmi ceux qui ont obtenu la qualification est variable, mais les effectifs concernés sont si faibles qu'il est vain d'essayer d'en tirer des taux de recrutement selon les écoles doctorales.

La recherche publique : très peu d'élus

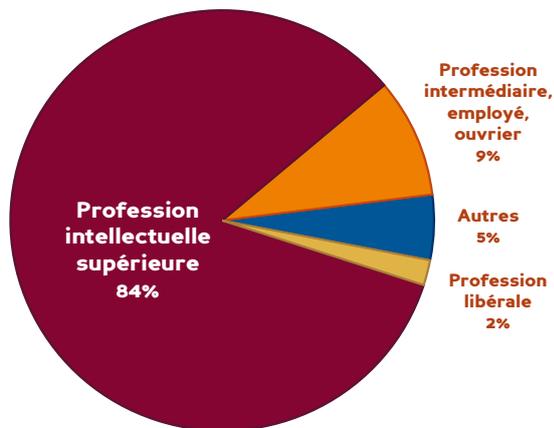
20% de l'ensemble des docteurs 2005 ont été candidats à un poste de chargé de recherche ou d'ingénieur de recherche dans un organisme public

de recherche français. Seuls 14% des candidats, soit 3% des docteurs, ont été recrutés. Les 7 emplois ainsi identifiés ont été essentiellement attribués à des docteurs en sciences expérimentales et en économie-gestion.

Catégories d'emplois

Sans surprise, la grande majorité des docteurs occupe des emplois relevant de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures : 84%. Certains, peu nombreux (2%), entrent dans la catégorie « profession libérale, indépendant » et quelques docteurs en sciences religieuses rejoignent le clergé. En revanche, un peu plus de 4% des docteurs déclarent respectivement occuper un emploi relevant des professions intermédiaires ou de la catégorie « employés, ouvriers ». Donc, au total, près de 9% des docteurs 2005, répartis à raison de quelques unités entre les différentes écoles doctorales, occupent encore des emplois très sous-qualifiés par rapport à leur niveau de formation, trois ans après avoir obtenu leur doctorat (cf. figure 11).

Figure 11 : Catégorie des emplois occupés 3 ans après l'obtention du doctorat des docteurs 2005



Contrats de travail : l'instabilité du premier emploi

Hors post-doctorat, 51% des premiers emplois ont été conclus dans le cadre d'un contrat de travail stable (CDI ou titulaire de la fonction publique). Si on inclut les personnes ayant débuté par un post-doctorat, par définition limité dans le temps, le taux des contrats stables pour le premier emploi tombe à seulement 36%. Cette instabilité s'estompe quelque peu avec le temps. Trois ans après leur entrée sur le marché du travail, 65% des contrats de travail hors post-doc sont stables ; 43% post-doc inclus (cf. figure 12 et 13). Cette proportion est, à titre de comparaison, identique

à celle constatée pour les diplômés de 25 masters sortis la même année des universités d'Alsace.

Figure 12 : Types de contrats de travail (hors post-doc) des docteurs 2005 : 1^{er} emploi

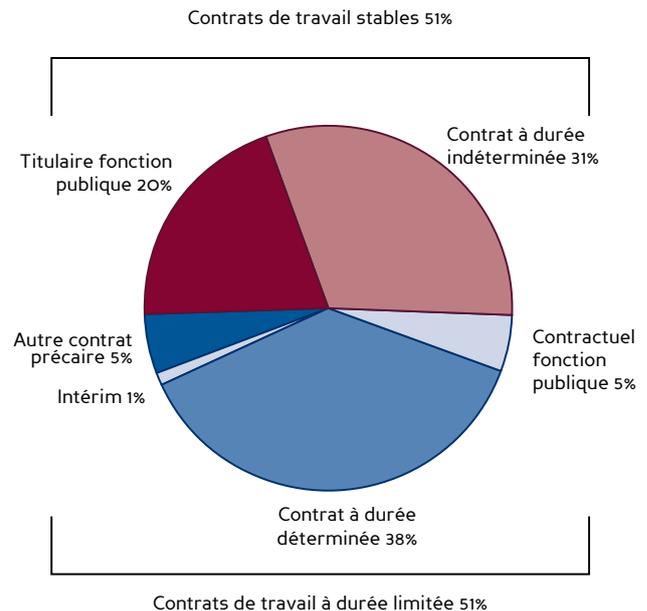
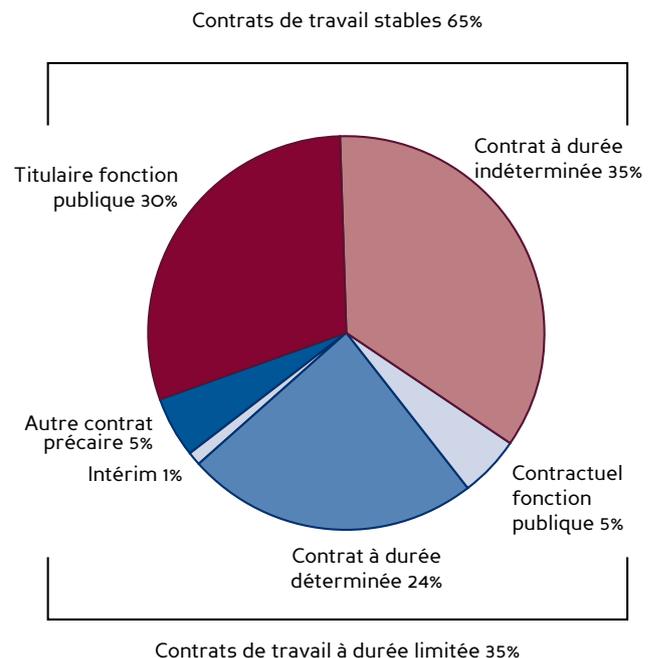


Figure 13 : Types de contrats de travail (hors post-doc) des docteurs 2005 ; emploi 3 ans après l'obtention du doctorat

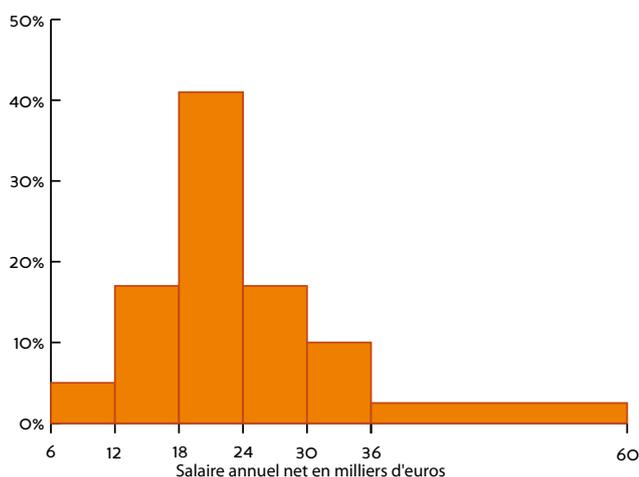


Des salaires plutôt faibles pour un diplôme à bac +8

L'évaluation des salaires perçus par les docteurs est difficile dans la mesure où l'échelle des rémunérations varie de façon significative selon le pays où sont localisés les emplois et le niveau moyen de salaire de chaque pays. Si on se limite aux emplois occupés en France, à plein-temps,

la distribution des salaires annuels net (toutes primes comprise) est centrée sur la tranche 18 000 / 24 000 euros : 41% des salaires relèvent de cette tranche. A titre indicatif, un salaire annuel de 18 000 euros, soit un salaire net mensuel de 1 500 euros, est approximativement équivalent à la rémunération d'un ingénieur d'études de la fonction publique en début de carrière, mais légèrement inférieur à celle d'un maître de conférences ou d'un ingénieur de recherche débutant. La figure 14 montre néanmoins que, 72% des salaires nets annuels sont supérieurs à 18 000 euros, incluant 28% de rémunérations supérieures à 30 000 euros. En revanche, une proportion non négligeable de salaires semblent faibles pour un niveau de formation aussi élevé que le doctorat : 17% sont compris entre 12 000 et 18 000 euros, et 5% inférieurs à 12 000 euros.

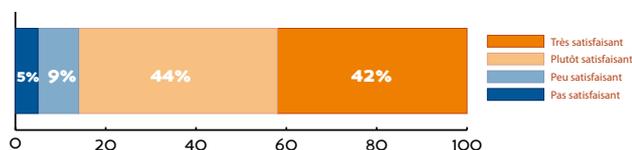
Figure 14 : Distribution des salaires nets annuels des docteurs 2005, 3 ans après l'obtention du doctorat



Des emplois jugés intéressants mais trop peu rémunérateurs

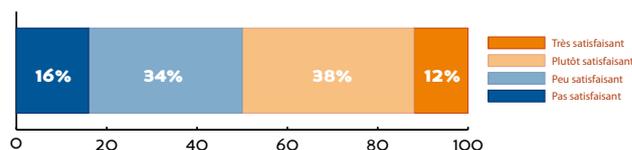
La majorité des docteurs apprécient les emplois qu'ils occupent (cf. figure 15) : 86% d'entre eux trouvent leur activité professionnelle satisfaisante (44%) ou très satisfaisante (42%). Seuls 5% sont très peu satisfaits de leur activité. En revanche, les avis sont plus partagés concernant leur rémunération (cf. figure 16). Seuls 12% se déclarent très satisfaits de leur salaire, 38% sont satisfaits, mais la moitié

Figure 15 : Taux de satisfaction des docteurs 2005 sur l'emploi occupé (hors post-doc), 3 ans après l'obtention du doctorat



des docteurs en emploi expriment une insatisfaction plus ou moins prononcée sur le montant de leur rémunération, jugé trop faible, comme le montre l'analyse précédente.

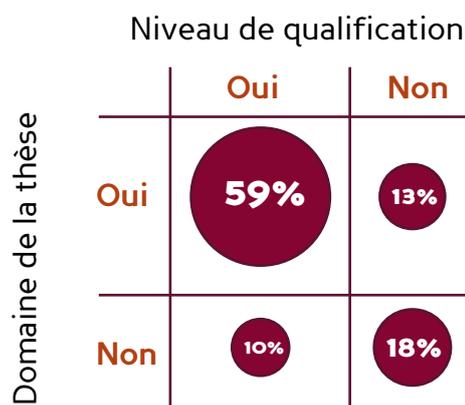
Figure 16 : Taux de satisfaction des docteurs 2005 sur la rémunération perçue (hors pos-doc), 3 ans après l'obtention du doctorat



Une assez bonne correspondance emploi-formation

72% des docteurs estiment occuper un emploi en relation avec le domaine de leur thèse et 69% jugent cet emploi conforme avec leur niveau de qualification. 59% cumulent une bonne correspondance domaine disciplinaire / emploi et niveau de formation / emploi. En revanche, 18% déclarent occuper un emploi sans rapport avec leur thèse et d'un niveau de qualification inférieur au doctorat. Cette proportion peut sembler importante, mais elle est inférieure aux proportions souvent constatées pour d'autres niveaux de diplômes où cette correspondance est bien moindre et se répartit en « quatre quarts ».

Figure 17 : Correspondance emploi - niveau de qualification et emploi - domaine de la thèse, (hors post-doc), 3 ans après l'obtention du doctorat



Les dossiers de l'Observatoire

Directeur de la publication : Alain Beretz, Président de l'Université de Strasbourg

Conception : ORESIPE

Rédaction et mise en page : Annie Cheminat, Directrice, Etienne Guidat, Thomas Klipfel, chargés d'études

Maquette : Dominique Biache

Impression :

ORESIPE - 3-5 rue de l'Université - 67000 Strasbourg cedex

<http://www.univ-strasbourg.fr>